Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/1763 DE LA COMMISSION

du 12 septembre 2023

accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Lactic acid Family — Quatchem» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 225 du 13.9.2023, p. 5)

Modifié par:

<u>B</u>

Journal officiel

nº page date

▶<u>M1</u> Règlement d'exécution (UE) 2024/1990 de la Commission du L 1990 1 23.7.2024
22 juillet 2024

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/1763 DE LA COMMISSION

du 12 septembre 2023

accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Lactic acid Family — Quatchem» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0030143-0000, à la société ▶ M1 Neogen Italia S.r.l. ◀ pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides «Lactic acid Family — Quatchem», sous réserve du respect des conditions énoncées en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 3 octobre 2023 au 30 septembre 2033.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

Lactic acid Family — Quatchem

Type(s) de produit

TP03: Hygiène vétérinaire

Numéro d'autorisation: EU-0030143-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0030143- 0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom de famille

Nom Lactic acid Family — Quatchem

1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
--------------------	---------------------------

1.3. Titulaire de l'autorisation

	Nom	Neogen Italia S.r.l.
Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Adresse	c/o REGUS Palazzo Bernini Centro Direzionale Milano Due, Via Fratelli Cervi snc 20054 - Segrate, Milan Italie
Numéro de l'autorisation		EU-0030143-0000
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		EU-0030143-0000
Date de l'autorisation		3 octobre 2023
Date d'expiration de l'autorisation		30 septembre 2033

1.4. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Quat-Chem Ltd. A Neogen Company
Adresse du fabricant	1-4 Sandfield Industrial Park, Dodgson Street, Rochdale OL16 5SJ Lancashire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Quat-Chem Ltd. A Neogen Company site 1 1-4 Sandfield Industrial Park, Dodgson Street, Rochdale OL16 5SJ Lancashire Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Acide L-(+)-lactique	
Nom du fabricant	Purac Biochem by	
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46 4206 AC Gorinchem Pays-Bas	
Emplacement des sites de fabrication	Purac Biochem by site 1 Arkelsedijk 46 4206 AC Gorinchem Pays-Bas	
Substance active	Acide L-(+)-lactique	
Nom du fabricant	Jungbunzlauer S. A	
Adresse du fabricant	Z.I. et Portuaire, B.P. 32 FR-67390 Marckolsheim France	
Emplacement des sites de fabrication	Jungbunzlauer S. A site 1 Z.I. et Portuaire, B.P. 32 FR-67390 Marckolsheim France	

2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	4 - 4 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 1 identificateur

Identificateur	Meta SPC: meta SPC 1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
--------------------	---------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

$2.1. \quad Informations \ qualitatives \ et \ quantitatives \ sur \ la \ composition \ des \ m\'eta-RCP \ 1$

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	4 - 4 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	P280: Porter des gants de protection. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un médecin. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau. P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501: Éliminer le contenu dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale. P501: Éliminer le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation 1

Tableau 1.

Utilisation n 1.1 – Désinfection des trayons après la traite – trempage manuel

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autori- sée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: -
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection de trayons après la traite par trempage manuel à l'aide d'un gobelet de trempage
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage Description détaillée: Temps de contact pour le trempage à 30 °C dans des conditions sales: - 5 minutes pour les bactéries et les levures.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: de 5 à 10 ml par trayon Dilution (%): produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: jusqu'à 2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient en polyéthylène haute densité (HDPE) de 1 000 litres à fermeture en HDPE; Fût en matière plastique de 200 litres à fermeture en HDPE; Bidon en HDPE de 25 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 61 ou équivalent; Bidon en HDPE de 5 litres à bouchon
	vissé en HDPE DIN 51 ou équivalent.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

Produit à appliquer après la traite par utilisation d'un gobelet de trempage.

Nettoyer au préalable le trayon avec un chiffon sec, verser le produit dans le réservoir du gobelet de trempage. En cas d'utilisation d'un gobelet de trempage, le gobelet est appliqué sur chaque trayon à tour de rôle et l'opérateur presse le réservoir pour faire passer le produit dans le gobelet. Le gobelet est doté d'un clapet anti-retour, de sorte qu'aucun produit résiduel ne peut retourner dans le réservoir.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. Description de l'utilisation 2

Tableau 2.

Utilisation n 1.2 – Désinfection des trayons après la traite - pulvérisation

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y	Nom scientifique: Bactéries
compris stade de développe- ment)	Nom commun: Bactéries
money	Stade de développement: -
	Nom scientifique: Levures
	Nom commun: Levures
	Stade de développement: -
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
	Désinfection des trayons après la traite par utilisation d'un pulvérisateur à main
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur à main
	Description détaillée: Temps de contact pour une pulvérisation à 30 °C dans des conditions sales: - 5 minutes pour les bactéries et les levures.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: de 5 à 10 ml par trayon
	Dilution (%): produit prêt à l'emploi
	Nombre et fréquence des applications:
	jusqu'à 2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient en HDPE de 1 000 litres à fermeture en HDPE;
	Fût en matière plastique de 200 litres à fermeture en HDPE;
	Bidon en HDPE de 25 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 61 ou équivalent;
	Bidon en HDPE de 5 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 51 ou équivalent.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

Produit à appliquer après la traite par utilisation d'un pulvérisateur à main.

Nettoyer au préalable le trayon avec un chiffon sec, verser le produit dans le réservoir du pulvérisateur. L'opérateur fera chaque animal une seule fois après la traite.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

Les utilisateurs professionnels doivent s'assurer de l'absence d'usagers professionnels de la zone de traitement au cours du processus de désinfection par pulvérisation. Si la présence d'usagers professionnels est nécessaire, les utilisateurs professionnels doivent s'assurer que ceux-ci portent le même type d'EPI que l'opérateur.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. Consignes d'utilisation

Voir les instructions d'utilisation spécifiques du méta-RCP 1.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation.

Le produit doit être amené à température ambiante avant utilisation. La quantité de produit appliqué par trayon dépend de l'animal à traiter. Pour les grands mammifères (vaches, chamelles) – jusqu'à 10 ml par trayon, et pour les petits mammifères (brebis, chèvres) – jusqu'à 5 ml par trayon. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Pour garantir un temps de contact suffisant, veiller à ce que le produit ne soit pas éliminé après application (par ex., maintenir les vaches debout pendant au moins 5 minutes).

5.2. Mesures de gestion des risques

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalent est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Éviter tout transfert des mains aux yeux.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (gants nitrile - conforme aux normes européennes EN ISO 374 ou EN 455 ou équivalentes).

Les titres complets des normes européennes indiquées ici sont disponibles dans la rubrique 6.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Immédiatement laver abondamment à l'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales. Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales. Éviter le rejet vers une fosse septique ou des installations individuelles de traitement des eaux usées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants.

Stocker dans le récipient d'origine, bien fermé.

Conserver à des températures entre 0°C et +30°C.

Durée de conservation: 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les titres complets des normes européennes mentionnés dans la rubrique 5.2 Mesures de gestion des risques sont les suivants:

EN ISO 16321 - Protection des yeux et du visage à usage professionnel

EN ISO 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 455 - Gants médicaux non réutilisables

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	x	Sync	odex	Marc	ché: UE					
		Lact	opost	Marc	ché: UE					
		Lact	opost Y	Marc	ché: UE					
		Lact	opost Plus	Marc	ché: UE					
			Lact	opost Extra	Marc	ché: UE				
			Sync	odex Y	Marc	ché: UE				
			Sync	odex Extra	Marc	ché: UE				
		Sync	dex Plus	Marc	ché: UE					
			Udder X		Marc	Marché: UE				
			Teat	Care	Marc	ché: UE				
			Lact	Lacto Gold		Marché: UE				
				Lacto Extra		Marché: UE				
			Lactogold		Marché: UE					
						Lact	o Spray	Marc	ché: UE	
Numéro de l'autorisation		I		EU-0030143-0001 1-1						
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	1	Numéro C	AS	Numéro CE	Teneur (%)			
Acide L-(+)-lac- tique		substance ac	tive	79-33-4		201-196-2	4			

7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux		x	Laxs	an	Marc	ché: UE					
				Hexsan		Marché: UE					
	-			Lactopost R		opost R	Marché: UE				
				an R	Marc	ché: UE					
			Hexf	oam	Marc	ché: UE					
				an LA1	Marc	ché: UE					
				an Extra	Marché: UE						
					Hexsan Plus		an Plus	Marché: UE			
							Laxsan Plus		Marché: UE		
					an Extra	Marc	ché: UE				
			Hexsan R		Marché: UE						
					Marché: UE						
			lition Pink	Marc	ché: UE						
Numéro de l'autorisation			F		EU-0030143-0002 1-1						
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	n Numéro C		AS	Numéro CE	Teneur (%)				
Acide L-(+)-lac-tique		substance act	tive	79-33-4		201-196-2	4				

Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 2 identificateur

Identificateur	Meta SPC: meta SPC 2

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-2
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
--------------------	---------------------------

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	4 - 4 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	H315: Provoque une irritation cutanée.
	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
	EUH208: Contient du (de la) <name of="" sensitising="" substance="">. Peut produire une réaction allergique.</name>
Conseils de	P280: Porter des gants de protection.
prudence	P280: Porter un équipement de protection des yeux.
	P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310: Appeler immédiatement un médecin.
	P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.
	P332+P313: En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
	P332+P313: En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
	P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P501: Éliminer le contenu dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale.
	P501: Éliminer le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation 1

Tableau 1.

Utilisation n 3.1 – Désinfection des trayons après la traite – trempage manuel

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire				
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autori- sée	-				
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: -				
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection de trayons après la traite par trempage manuel à l'aide d'un gobelet de trempage				

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage manuel en utilisant un gobelet de trem- page				
	Description détaillée: Temps de contact pour le trempage à 30 °C dans des conditions sales: - 5 minutes pour les bactéries et les levures.				
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: de 5 à 10 ml par trayon				
	Dilution (%): produit prêt à l'emploi				
	Nombre et fréquence des applications:				
	jusqu'à 2 fois par jour				
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels				
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient en HDPE de 1 000 litres à fermeture en HDPE;				
	Fût en matière plastique de 200 litres à fermeture en HDPE;				
	Bidon en HDPE de 25 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 61 ou équivalent;				
	Bidon en HDPE de 5 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 51 ou équivalent.				

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

Produit à appliquer après la traite par utilisation d'un gobelet de trempage.

Nettoyer au préalable le trayon avec un chiffon sec, verser le produit dans le réservoir du gobelet de trempage. En cas d'utilisation d'un gobelet de trempage, le gobelet est appliqué sur chaque trayon à tour de rôle et l'opérateur presse le réservoir pour faire passer le produit dans le gobelet. Le gobelet est doté d'un clapet anti-retour, de sorte qu'aucun produit résiduel ne peut retourner dans le réservoir.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. Description de l'utilisation 2

Tableau 2.

Utilisation n 3.2 – Désinfection des trayons après la traite - pulvérisation

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
-----------------	---------------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-		
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: -		
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des trayons après la traite par utilisation d'un pulvérisateur à main		
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur à main Description détaillée: Temps de contact pour une pulvérisation à 30 °C dans des conditions sales: - 5 minutes pour les bactéries et les levures.		
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: de 5 à 10 ml par trayon Dilution (%): produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: jusqu'à 2 fois par jour		
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels		
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient en HDPE de 1 000 litres à ferme- ture en HDPE; Fût en matière plastique de 200 litres à fermeture en HDPE; Bidon en HDPE de 25 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 61 ou équivalent; Bidon en HDPE de 5 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 51 ou équivalent.		

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

Produit à appliquer après la traite par utilisation d'un pulvérisateur à main.

Nettoyer au préalable le trayon avec un chiffon sec, verser le produit dans le réservoir du pulvérisateur. L'opérateur fera chaque animal une seule fois après la traite.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

Les utilisateurs professionnels doivent s'assurer de l'absence d'usagers professionnels de la zone de traitement au cours du processus de désinfection par pulvérisation. Si la présence d'usagers professionnels est nécessaire, les utilisateurs professionnels doivent s'assurer que ceux-ci portent le même type d'EPI que les opérateurs.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. Consignes d'utilisation

Voir les instructions d'utilisation spécifiques du méta-RCP 2.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation.

Le produit doit être amené à température ambiante avant utilisation. La quantité de produit appliqué par trayon dépend de l'animal à traiter. Pour les grands mammifères (vaches, chamelles) – jusqu'à 10 ml par trayon, et pour les petits mammifères (brebis, chèvres) – jusqu'à 5 ml par trayon. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Pour garantir un temps de contact suffisant, veiller à ce que le produit ne soit pas éliminé après application (par ex., maintenir les vaches debout pendant au moins 5 minutes).

5.2. Mesures de gestion des risques

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalent est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Éviter tout transfert des mains aux yeux.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (gants nitrile - conforme aux normes européennes EN ISO 374 ou EN 455 ou équivalentes).

Les titres complets des normes européennes indiquées ici sont disponibles dans la rubrique 6.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Immédiatement laver abondamment à l'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales. Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales. Éviter le rejet vers une fosse septique ou des installations individuelles de traitement des eaux usées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants.

Stocker dans le récipient d'origine, bien fermé.

Conserver à des températures entre 0°C et +30°C.

Durée de conservation: 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les titres complets des normes EN auxquelles il est fait référence à la rubrique 5.2 sont les suivants:

EN ISO 16321 - Protection des yeux et du visage à usage professionnel

EN ISO 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 455 - Gants médicaux non réutilisables

Nom commercial/noms commerciaux

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Synoshield	Marché: UE
Lactopost G	Marché: UE
Synoshield P	Marché: UE
Lactopost P	Marché: UE
Synoshield G	Marché: UE
Lactoshield	Marché: UE
Lactoshield Plus	Marché: UE
Lactoshield Extra	Marché: UE
Synoshield Extra	Marché: UE
Synoshield Plus	Marché: UE
Lactopost Protect	Marché: UE
Udder Shield	Marché: UE

			Teat Care Ma		Marc	arché: UE	
		Mint Lacto Plus		Marché: UE			
		Lacto Care G		Marché: UE			
		Lactosal		Marché: UE			
		Lacto Care P		Marché: UE			
		Previoshield		Marché: UE			
Numéro de l'autorisation		EU-0030143-0003 1-2					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction		Numéro CAS		Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lac- tique		substance active		79-33-4		201-196-2	4